

**52.—Superficie territoriale des provinces du Canada, estimation des terres cultivables et superficie des terres occupées, 1921.**

Provinces.	Superficie totale (en terre).	Estimation de la superficie cultivable.		Superficie occupée par les fermes en 1921.		Pourcentage occupé des terres cultivables		
		acres.	p.c. du total.	acres.	p.c. du total.	1921.	1911.	1901.
Ile du Prince-Edouard.	1,397,990	1,258,190	90.0	1,216,483	87.0	96.7	95.6	94.9
Nouvelle-Ecosse.	13,483,520	8,092,000	60.0	4,723,550	35.0	58.4	65.0	62.8
Nouveau-Brunswick.	17,863,040	10,718,000	60.0	4,269,560	23.9	39.8	42.3	41.5
Québec.	442,153,600	43,745,000	9.9	17,257,012	3.9	39.4	35.7	33.0
Ontario.	234,163,200	56,450,000	24.1	22,628,001	9.7	40.1	39.3	37.8
Manitoba.	148,432,698	24,700,000	16.6	14,615,844	9.8	59.2	49.3	35.8
Saskatchewan.	155,764,100	93,458,000	60.0	44,022,907	28.3	47.1	30.1	4.1
Alberta.	161,872,000	97,123,000	60.0	29,293,053	18.1	30.2	17.9	2.8
Colombie Britannique.	226,186,240	22,618,000	10.0	2,860,593	1.3	12.6	11.2	6.6
<b>Total.</b>	<b>1,401,316,388<sup>1</sup></b>	<b>358,162,190</b>	<b>25.6</b>	<b>140,587,913</b>	<b>10.1</b>	<b>39.3</b>	<b>30.4</b>	<b>17.7</b>

<sup>1</sup> La superficie du Québec a été réduite à 373,692,800 acres, et celle des neuf provinces, à 1,332,855,040 acres par le jugement des frontières du Labrador, le 1er mars 1927.

**11.—Diverses statistiques agricoles.**

**Irrigation agricole.**—Le contrôle des eaux de surface dans les provinces d'Alberta, et Saskatchewan, le nord du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, appartient à la Couronne en vertu de la Loi de l'Irrigation (S.R.C. 1906, chap. 61 et amendements) et est administré par le Service des Forces Hydrauliques, du Drainage et de l'Assainissement, du ministère de l'Intérieur. Toute question affectant le contrôle de l'approvisionnement de l'eau, ainsi que l'inspection de et l'autorisation d'exploiter cette eau pour fins domestiques, municipales, industrielles et pour irrigation et ainsi que le droit de licence pour l'emploi de ces eaux, est réglée par cette Commission. Le Commissaire de l'Irrigation à Calgary, Alberta, est responsable de l'administration sur place. La Loi des Districts d'Irrigation de l'Alberta (S.R.A. 1922, chap. 114) et ses amendements pourvoient à l'érection des districts d'irrigation sous la Loi du Dominion et autorisent le prélèvement de fonds en vertu de règlements adoptés par les électeurs du district. En Saskatchewan, la Loi d'Irrigation, 1920 (chap. 84), permet l'érection de districts d'irrigation de la même manière qu'en Alberta. En Colombie Britannique l'octroi des droits de l'eau est sous la juridiction provinciale; cette partie du pouvoir public est administrée par le Contrôleur des Droits Hydrauliques, Département des Terres, Victoria, C.B.

Jusqu'à présent la construction de grands réseaux d'irrigation dans les provinces des Prairies s'est limitée à l'Alberta. Le tableau 53, venant du Service des Forces Hydrauliques, du Drainage et de l'Assainissement du Dominion, montre les statistiques des plus grands réseaux d'irrigation de l'Alberta pour 1926.

**53.—Principaux réseaux d'irrigation dans le sud d'Alberta, 1926.**

Réseaux.	Source d'approvisionnement.	Superficie irrigable.	Milles de canaux.	Superficie irriguées en 1926.
		acres.	milles.	acres.
C.P.R., section ouest.	R. Bow.	218,980	1,473	19,561
C.P.R., section est.	R. Bow.	400,000	2,500	74,401
C.P.R., section Lethbridge.	R. St. Mary.	130,000	225	78,399
Canada Land and Irrigation Company.	R. Bow.	202,640	371	10,389
Taber Irrigation Dist.	R. St. Mary.	16,939	75	14,383
Lethbridge Northern Irrigation District.	R. Oldman.	104,438	573	56,395
United Irrigation Dist.	R. Belly.	36,158	175	10,826
New West Irrigation Dist.	R. Bow.	4,501	21	3,426
<b>Totaux.</b>		<b>1,113,656</b>	<b>5,413</b>	<b>267,780</b>